

La Petite Tunisie

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

A BONNE HEURE :

Un an Six mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine 10 fr. — 6 fr.
France et Algérie 12 » — 7 »
Etranger 15 » — 8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

RÉDACTION & ADMINISTRATION
TUNIS -- Rue d'Italie et Rue Hannon 2, -- TUNIS
Direction à Paris 26, Rue Vivienne

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste. Les annonces sont reçues de France et de l'Etranger dans toutes les grands agences et à Tunis au bureau du journal.

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. ligne — En écho 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr.50 la ligne — Faits divers — Annonces — Réclames en troisième page 0 fr.80. la ligne — Annonces diverses en 4^e page 0 fr.40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

AVACHIS ! ..

AVACHIS

Les élections générales prochaines sont cause d'événements symptomatiques actuels, qui prouvent que s'il est vrai que Dieu mène les hommes qui s'agitent, il ne fait que semer le vent au sein des réactions politiques, pour leur permettre de récolter la tempête.

Les nationalistes français sont en train de faire la dure expérience de cette vérité.

Aux approches des prochaines journées, en lesquelles le peuple français aura à désigner ses députés, les réacteurs avaient préparés leurs batteries, et leurs procédés habituels sont, en effet, la calomnie la plus lâche et l'exagération des moindres peccadilles, inhérentes au régime gouvernemental qui se rapprocherait le plus de l'idéal.

L'un de leurs représentants les plus vilainement renommés, le sieur Guyot, sobriquet de Villeneuve, ne vient-il pas de signaler au mépris public, par une de ces tentatives spéciales à la gent nationaliste ?

Voyant qu'un oubli salutaire commençait à se faire autour des affaires dites de la délation, que divers votes du Parlement semblaient avoir définitivement enterrées, M. Guyot s'est dit qu'un bon petit chantage ne serait pas sans faire regagner à son parti l'estime de ceux qui le désertaient.

Cette tactique, maladroite, est, on le sait, sévèrement jugée, dans toutes les sphères politiques ; il n'est pas jusqu'à M. Déroulède, dont nous ne saurions nier le fond de loyalisme éprouvé qui n'ait, de concert avec M. Marcel Habert, dit leur fait au clan qui se réclamait de leur parrainage, et réprouvé les moyens dont on y use pour combattre l'adversaire.

Certains même de ceux qui trempèrent dans la bourbe nationaliste essayaient de se tirer de la fange où ils patageaient, avant que l'enlèvement ne devienne complet.

Pour ne citer qu'un seul, M. Godefroy Cavignac, qui avait eu la mauvaise inspiration de désertier les légions républicaines, vient de se retirer à tout jamais de l'arène politique, déçu et dépité de la pourriture de

son parti.

Pour comble de malchance, un des noms les plus haut cotés de la réaction nationaliste vient de piteusement sombrer, dans un krach financier formidable, entraînant dans sa chute des centaines de victimes.

M. Jaluzot était justement un des piliers du cléricalisme. Il avait daubé à tour de rôle sur tous les ministères de défense républicaine qui se sont succédés au pouvoir : Waldeck-Rousseau, Combes, Rouvier l'ont compté parmi leurs adversaires les plus farouchement irréductibles. Le voilà à terre, à la veille de comparaître, parmi les détenus de droit commun, sur le banc de la correctionnelle.

par de louches campagnes dans des journaux à sa solde, le discrédit sur la Caisse Nationale d'Épargne ; et les bas de laine des obscurs gogos se sont vidés dans son gousset, par le canal du rayon d'épargne des Grands Magasins du Printemps.

Le nationalisme est avachi ; il est passé de mode en France, et l'heure de sa mort sonnera sans doute le jour des prochaines élections générales.

Sur nous, qui avons pour mission de n'embrasser que le cercle restreint de la politique locale, nous nous réjouissons de cette agonie, de ces signes avant-coureurs de la victoire républicaine définitive. Car le nationalisme a eu en Tunisie un contre-coup qui a failli, à un moment donné, amener les plus néfastes résultats, si les bons Français ne s'étaient ressaisis à temps pour combattre les importateurs de cette doctrine aveulissante.

Bien que de Carnières et les siens, qui s'en sont fait les spécialistes ici, aient eu la pudeur -- ou l'impudence, comme il vous plaira -- de cacher leur poison sous une étiquette républicaine, on ne s'est pas laissé longtemps berné par leurs mensonges.

Aujourd'hui on est édifié, et, signe des temps, M. de Carnières, retour de Paris, n'encombre plus les colonnes de son journal du compte rendu très délayé de son déplacement.

Il fait piètre mine, après son lamentable échec, et, pour se rattraper, ressasse ses votes passés, et vante, en des plaidoyers *pro domo*, son désintéressement

absolu, auquel personne ne croit plus.

La truc est éventée, M. de Carnières. Ça ne prend plus !
Jean-Sans-Peur.

PORTRAIT EN PIED L'Iftikharé

Nobles purotins, et aristos aux humides pattes, je vous présente le miribolant résultat de mes abstractions de quinte essence.

Un animal de souche juvénile encombre notre pauvre globe où l'animal homme — comme vous, ma femme ou moi — a déjà une intense peine à déambuler. Ce produit baroque et spécial, c'est... l'Iftikharé.

L'Iftikharé est un être vivant, de la famille des mammifères — *porte-nichons*, ou plutôt *porte-nichans* — classe des bipèdes, catégorie des humains. initiaux, les individus non iftikharés, par un appendice vermiforme, aux couleurs immuables, mais aux configurations diverses, qui bouche l'orifice de la boutonnière de son veston, souvent celle de son gilet, et parfois celle de sa chemise de nuit.

Selon la forme dudit appendice — *rubanus setatum* — les iftikharés se classent en :

1. — *Nichans* moyens et ordinaires, (cela dépend de la faculté cascadeiro de l'impétrant) ;

2. — *Plaqués*. — (Ce qui distingue les *plaqués*, c'est leur penchant pour les *Nichans* de Rose et de *Rosette*) ;

3. — *Crachatsés*. — (ont la sale habitude de trimballer, les jours de grande cérémonie, le produit de leur sécrétion salivaire sur le revers de leur habit.)

Tous ces légionnaires du Nichan-Iftikhar, sont instinctivement, ou aspirants crucifiés, ou candidats palmipèdes.

Armand SOURIRE.

Nos Echos

M. Lacroix

Notre rédacteur en chef et M^{me} Em. Lacroix sont partis il y a une dizaine de jours pour l'Algérie.

*

Kalaa Djerda

Nous reproduisons aujourd'hui la plaidoierie de M. Garrigues.

Au prochain numéro, la fin du compte-rendu, et l'analyse du jugement intervenu.

*

A la Goulette

Il se passe de drôles de choses, à la Goulette, des choses sur lesquelles la police ne veille pas avec suffisamment de vigilance.

Il ne suffit pas de donner un vague coup de balai qui disperse à la brise de mer faiseurs de "séquences" et fauteurs de "paquets" ; il faut d'y prendre de telle sorte que ceux qui se livrent au doux jeu hel

lène perdent l'envie de recommencer.

*

Ouzara

Le Tribunal vétuste et décadent de l'Ouzara continue à faire des siennes.

On nous communique une histoire de paiement inexécuté par ordre dont nous entretiendrons nos lecteurs au prochain numéro.

*

Office utile

L'abondance des matières, nous a empêché d'entretenir nos lecteurs de l'intéressante tentative de notre excellent confrère M. E. Lecore Carpentier.

Son Office parisien, pour la propagande de la Tunisie, est une œuvre utile à laquelle il faut applaudir sans restriction

C'est dire que nous approuvons complètement les subventions que servent le Comité d'Hivernage et la Municipalité à l'Office de M. Lecore

*

Naissance

Notre ami, M. Desi, l'actif chercheur de mine, de la compagnie Royale Asturienne, vient d'être l'heureux

*

Es Zohra

Notre ami, Si-es-Suadli, nous fait part de la réapparition imminente d'*Es-Zohra*.
Félicitations et Souhaits.

Kalaa-Djerda

au Tribunal Mixte

3^{me} AUDIENCE

Plaidoierie de M^e Garrigues

C'est au cours d'une audience de nuit qu'a parlé M^e Garrigues, au nom des dévolutaires opposants de Kalaa-Djerda.

M^e Garrigues, un brillant avocat de la métropole, où il a remporté autant de succès que de causes défendues, était venu exprès de la Rochelle à cet effet, et était reparti le lendemain même de sa plaidoierie, par la voie d'Algérie.

Nous donnons ici la reproduction presque intégrale du plaidoyer de M^e Garrigues, au grand talent oratoire duquel, tous, même nos adversaires, se sont plu à rendre un hommage mérité ; à certains passages, il a vivement empoigné son auditoire, qui était suspendu à ses lèvres.

**

M^e Garrigues commence par remercier le barreau tunisien de l'accueil empressé et chaleureux qu'il lui a confraternellement. Il fait appel à l'indulgence ménagée de la cour souveraine devant laquelle il est appelé à parler.

Il remercie M^e Pietra du concours dévoué de son expérience des us locaux, qu'il a mise à son entière disposition.

Il fait appel en ces termes à l'indulgence de la juridiction sans appel qu'est le Tribunal Mixte :

M^e Garrigues. -- Vous m'avez devant vous, Messieurs, comme

père d'une charmante fillette.

La mère et l'enfant se portent bien.

Tous nos souhaits

*

Syndicat de la Presse

On nous prie d'insérer la note suivante :

Il est inexact qu'un refus ait été opposé à une demande d'admission formulée par un publiciste indigène tunisien quelconque, aucune demande de ce genre n'étant parvenue au Syndicat.

Nous publierons à ce sujet, au prochain numéro, un article circonstancié.

*

En Liberté

On nous prie de demander au parquet comment il se fait qu'un petit jeune homme, qui larda récemment sa maîtresse de coups de rasoir, est encore en liberté, et s'en vante comme d'une grâce d'Etat ?

*

Notre ami, Si-es-Suadli, nous fait part de la réapparition imminente d'*Es-Zohra*.
Félicitations et Souhaits.

un enfant qui vient de naître, ignorant, si ce n'est très superficiellement, les finesses des lois foncières de ce pays.

« Vous êtes dignes, Messieurs, de la confiance que le Gouvernement à mise en vous.

« Il est nécessaire, cependant, que vous écartiez de cette affaire les questions de politique et de personne.

(Assentiment du Tribunal.)

« Mon étonnement a été grand de voir mon excellent confrère, M^e Bodoy, affirmer qu'il plaide aujourd'hui avec *La Petite Tunisie*.

Pas de politique, Messieurs, la politique n'a rien à voir avec la justice. Des principes et pas de personnes, avez-vous dit tout à l'heure, Monsieur le Président.

M^e Bodoy a plaidé à côté : il a plaidé pour nous ; il a offert son plastron aux coups : il me fournit l'occasion d'écourter mon plaidoyer. »

Il laisse momentanément de côté la partie de la plaidoierie de M^e Bodoy où il est question de "folliculaires" et de "chantage" et aborde le fond du litige.

Rappelant à ses adversaires que le Tribunal Mixte a des attributions

PELLET & AZERM

Place de la Résidence
TUNIS

QUINCAILLERIE, Article de ménage Chauffage
et d'éclairage, Outillage d'Agriculture, fer métaux

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine
Succursales : BIZERTE et SFAX
Vêtements sur mesure et confections pour Hommes et Enfants
Chemises sur mesure. — Bonneterie
Six coupeurs ayant chacun leur spécialité
dont un pour vêtements cérémonie et pour vareuses et culottes de cheval, sont attachés à la Maison

TORRILHON ET C^{ie}

Seul Dépositaire
des Manufactures de Caoutchouc à Clermont-Ferrand

FABRIQUE DE BOUGIES EN STEARINE

Fraco-Africaine
TUNIS — Rue de Bône, 6 — TUNIS
Produits de 1^{re} qualité, prix défiant toute concurrence, avec
habillage de dépôts deires et bougies de cire vierge et purifiée à
l'usage des églises. Dépôt au Souk-el-Grana, chez M. Joseph di
Lambroso La Maison Franco-Africaine se recommande à la pré-
public par le choix et la qualité de ses produits.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes,
avances sur titres et sur marchandises, délivrances de chèque
ouverture de crédit, ordre de bourse, de titres, souscription et
dérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyageurs—
Dépôts à vue et à échéances fixes
de 1 an à 3 ans. 3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition
du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés,
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux
déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs
par mois.



Suppression des Pompes et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir de
l'eau saine, de les remplacer par le
Dessus de puits de sécurité,
qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs
et empêché tous les accidents. Ne craint
nullement la gelée ni pour la pose ni pour
le fonctionnement. Système breveté hors
concours dans diverses expositions, se
plaçant sans frais et sans réparations
sur tous les puits, communal, mitoyen
ordinaire, ancien et nouveau et à n'im-
porte quel diamètre.

Prix 159 francs, paiement après satisfaction.
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET & Cie
à Raismes (Norn).

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTièrement VERSÉS
Succursale de Tunis, Rue de Bône
Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France,
l'Étranger, l'Algérie et la Tunisie
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.
Ordre de Bourse. — Encaissement de tous coupons.
Dépôt à Vue et à échéance fixe.
Bon de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant
3 à 4 0/0.
Munis de coupons semestriels (nets des impôts actuels).
Avances sur titres et sur marchandises. — Ouvertures de cré-
dits hypothécaires. Location de coffre-forts et de compartiments
au mois; au trimestre, au semestre ou à l'année.

Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation

Siège Social; MARSEILLE. — Agence de Tunis
Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette
Transport des passagers et des marchandises

Prix des passages pour Marseille :
1^{re} classe, 43 fr., 3^e classe, 25 fr. (a.n.) 4^e classe 11,0 (s.n.)
Pour frets et passages et renseignements, s'adresser à l'Agen-
de Compagnie, 6, rue d'Alger Téléphone n° 288. — Adresse Télé-
graphique Tunisienne Tunis.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis
LIQUEURS DE PREMIER CHOIX. VINS EN GROS
Spécialité d'Amor Fernet LICRI
compensées à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or
à l'Exposition Universelle de Paris 1900 et Médaille d'or au Concours
à l'Exposition de Pédon.

Grand Restaurant du Chianti

A. SALVARELLI
M. FEDERICO successeurs
TUNIS — Avenue de France — TUNIS
Le Grand Restaurant du Chianti est réputé à juste titre
pour sa cuisine italienne et pour son authentique vin du
Chianti, de la renommée maison Tacchini
Etablissement complètement remis à neuf

Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR
Très peu gazeuse Gazeuse

DÉPÔTS A TUNIS

Chez les principaux pharmaciens, Droguistes, Epiciers et M^{rs} d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société
anonyme des eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 26, Avenue
de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la
source Pasteur que l'on désire.

SOCIÉTÉ des ATELIERS de CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

J. BERTRAND & C^{ie}
Ancienne Maison AYMARD et THOMAS
TUNIS Avenue de Carthage TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installations d'usines
Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à bière pour mouture
indigène, Captage, Élévation et distribution d'eau, Sondage
Installations électriques : éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux

FOURNITURES pour USINE & EXPLOITATION AGRICOLE

Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt quatre heures

DOMAINE DE POTINVILLE P. POTIN propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE ET CEMENTS

VENTE AU DETAIL; rue de Turquie,
à côté de la Maison Batt

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE

Société anonyme Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 3, Rue Es-Sadikia
Agences à Soussse et Bizerte
Opérations de Banque. Escomptes, Recouvrements, Ordres de
Bourse, Avances sur Titres et sur Marchandises, Garde de Titres
Paiements de Coupons, Paiements Télégraphiques, Chèques et
Lettres de crédits sur tous pays, Location de Coffres-forts,
Change de Monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéance fixe
1 an, 3 0/0 ; 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 ; 4 ans, 4 0/0.
Dépôts à Vue : 2 0/0

G^{de} EPICERIE MODERNE

Bron, Colliard & C^{ie}
(Ex-employés des Etablissements Gényay)
TUNIS
Comestibles et Denrées Coloniales

La Maison se recommande par la bonne qualité et le
bon marché de ses produits.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache, Paquebots-Poste Français (Agence de Tunis)
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie
l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
Arrivée de Bizerte tous les mardis à 5 h. du matin
— de Marseille, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin
— de Palerme tous les jeudis à 7 h. du matin
— de Marseille, tous les vendredis à 4 h. 15 m.
— de la Côte Tunisienne. (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,
Mehdia, Monastir, Soussse) tous les samedis à 9h. 30
du soir
— à Marseille, tous les samedis à 5 h.
Départ de Tunis pour Marseille tous les lundis à 2 h. soir
— de Tunis pour Palerme, tous les mardis, à midi
— de Palerme pour Tunis, tous les mercredis, à midi
— de Marseille pour Tunis, la Côte-tunisienne et Tripoli
tous les mercredis à 1 h. soir
— de Tunis pour Marseille, tous les jeudis à midi
— de Tunis pour la Côte Tunisienne (Soussse, Monastir, Me-
dhia Sfax Gabès Djerba Tripoli) tous les vendredis, à
7 h. soir.
— de Marseille pour Bizerte, Tunis et Palerme, tous les Sa-
medis à 7 h. du soir.
La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La
Rochelle, Nantes, St Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunker-
que, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la
Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie, et tous
les points desservis par la Compagnie des Messageries Mariti-
mes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de
passage de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux des Agence
Tunis, 8 rue d'Alger.
Les Agents principaux; J. B. PÉDELUPÉ et ses fils

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL : 8.000.000 de francs
Siège social à Tunis. Succursales à Soussse, Sfax et Bizerte
Conseil d'Administration : MM. E. PÉREIRE, Président; J. FAURE,
S. HALFON, O. NOËL, A. THURNYSSSEN, H. WIENER
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances
fixe, émission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays,
ordres de bourse, dépôts de titres, encaissements de tous cou-
pons, avances sur titres et sur marchandises, ouvertures de
crédit hypothécaires, location de coffres-forts et de comparti-
ments depuis cinq francs par mois.
Service immobilier, garantie d'immeubles et domaines
en vue de la vente d'immeubles et de propriétés.

MAISON DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888
El-Afrane, (banlieue de Tunis) carrière du Djebel-Carroute
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux et pierre
PLATRE — Pierre à bâtir et pierre de taille
Briquetterie de premier ordre
Briques plates et creuses Parés et Dalles
Pour les commandes s'adresser : 12, AVENUE DE CARTHAGE
et à son usine. El-Afrane, banlieue de Tunii.

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER

22, Avenue de la Marine. — TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballon Laternes Ventilateurs, Ferres de toutes couleurs
Prix défiant toute Concurrence

PARFUMERIE VELOUTINE CH. FAY



Dépôt général : M. AVICE, 52 Boulevard Bab-Benat, TUNIS

G^{de} BOULANGERIE & PATISSERIE

TUNIS — 21, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8 — TUNIS
ANGLAISE ET VIENNOISE
MM. WAGNER, ET C^{ie}
Pain de luxe et de ménage, spécialité pain viennois, pain de seigle, Pain de son blé noir,
et blanc. Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café.
Pâtisserie de premier Ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours, fournilles pré-coit
et bûles. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grise
lière Saint-Louis de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Succursale à Soussse (Angles des rue du Marché et Villedon) Succursale à Soussse

M. PELLET, AZERM & PARRENIN

Tunis — Place de la Gare Française — Tunis
MASSEY HARRIS
Meissonneuses-Lieuses, Fauchonnes Cultiva-
teurs canadiens et Sem
Herses, Canadiennes à ressort
Moulins BENTELL
Concasseurs
Broyeurs, Hache-Paille
Charrues Brabant, A DELAHAYE. — Charrues
américaines.



LE MONDE

Compagnie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
(Sous le contrôle de l'État)
SIÈGE SOCIAL; 16, Rue Le Peletier, Paris
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à ter-
me fixe. Assurances en cas de vie. Rentes viagères immédia-
tes, différées et sur vie. Nues-propriétés, etc.
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobi-
liers, marchandises. Assurances contre la foudre et les
appareils à vapeur. Contre l'écroulement des locataires. Contre
les risques locatifs et les risques du voisinage.
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont
par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous ren-
seignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de
Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 3 (sur l'AVE-
nue de Paris).

Agences Régionales : à Bizerte, M. J.-B. MULLER, Régisseur d'Immeubles; à Soussse : M.
Aïoud DANTOS; à Sfax : M. Aurelio DARMON; à Béja : M. S. ENRIQUEZ à Souk-el-Arba; à M. Léon
HANOUN, à Gabès; M. Is. SAADA, La Goulette M. G. LUMBRICO, pour la b. de Tunis.

IMPRESIONS DE LUXE, EN NOIR & EN COULEUR

EXPRESS-IMPRIMERIE

WALCH Frères

9, Rue Es-Sadika, 9, TUNIS

IMPRIMÉE ADMINISTRATIVES ET COMMERCIAUX

Cartes de visite à la minute. - Cartes d'adresse. - Factures. - Têtes de lettres - Carnets à souche. - Mémoires
Lettres de faire part de Mariage, Naissance, et de Décès.

ABSINTHE SUPÉRIEURE PREMIER FILS

Hors Concours, A. U. G. Ducros, Agent - Tunis.

de Berdah, accusé d'avoir égorgé un poulet selon les prescriptions du rite israélite, dans le périmètre communal de Sousse !

Pour ce fait il vient d'être condamné à 16 francs d'amende.

Voilà maintenant nos bons juges musulmans devenus des censeurs, impitoyables de l'orthodoxie de la loi mosaïque. Il faut avouer que cela ne manque pas de saveur.

Et quand on pense que de pareils faits se passent après 25 ans d'occupation française et à la veille de la Séparation des Eglises et de l'Etat !...

Mais quels que soient les écroulements de l'heure présente il ne faut pas désespérer : diverses manifestations symptomatiques nous indiquent clairement que le régime vermoulu sous lequel nous vivons craque de tous côtés et que les Temps Nouveaux sont plus proches qu'on ne le croit...

Contre le cléricalisme juif

On se rappelle sans doute que dernièrement notre fougueux rabbin a cru devoir débâter du haut de sa chaire contre les malheureux employés de commerce de notre ville en lançant contre eux l'anathème et en appelant sur leurs têtes les foudres imaginaires du cruel Jéhovah.

Or nous apprenons aujourd'hui qu'indigné de l'attitude incorrecte de ce fardé en goguette, plusieurs jeunes gens de notre ville affranchis des superstitions religieuses, et des préjugés sociaux ont décidé d'organiser en guise de protestation une manifestation qui consisterait en un banquet anticlérical, populaire et démocratique qui aura le lieu le jour de kippour prochain, soit dans quelques semaines, à l'instar des banquets que l'on organise en France le jour du Vendredi Saint.

Ce banquet qui paraît devoir prendre le caractère d'une imposante protestation contre les agissements scandaleux du parti clérical juif tout-puissant à Sousse aura lieu, croyons-nous, dans les salons du Restaurant Français de la Rue Ville-don.

Les employés de commerce de Sousse qui sont l'objet plus que partout ailleurs d'une exploitation éhontée de la part de patrons appartenant à une espèce particulièrement féroce sont dignes de toutes les sympathies.

Nous ne pouvons donc que les féliciter de leur initiative et leur souhaiter tout le succès que mérite leur excellent projet.

E. A.

En nous adressant l'intéressante correspondance que l'on vient de lire, notre ami EL A FIK, le dévoué correspondant de la Petite Tunisie à Sousse nous annonce que d'impérieuses raisons de santé le mettent dans l'obligation de suspendre jusqu'à nouvel ordre sa collaboration à notre journal.

Nous ne pouvons que regretter cette décision et tout en souhaitant à notre ami un prompt retour à la santé, nous exprimons l'espoir de le voir bientôt reprendre sa place parmi les collaborateurs de notre feuille.

Le nouveau correspondant de la Petite Tunisie à Sousse sera désigné ultérieurement.

J. C. G.

THÉÂTRE ROSSINI

Mardi 15 et jeudi 16 août 1905

Four deux soirées seulement

TOURNEE PARISIENNE

Autour du monde

H. DIÈS directeur

Petit Théâtre Libre

SOIRÉE DE GALA

LE THÉ DU 29

Comédie en 1 acte de Belhâti

Par délicatesse

Comédie en un acte de I. Myrès

Frigolette

comédie-opérette à transformations

Petite Bonne Sérieuse

La Comédie de mœurs de Timory

Jouée 300 fois au Grand Guignol

CONSULTEZ LES AFFICHES ET LES PROSPECTUS

COMPAGNIE DES PORTS DE TUNIS

Sousse et Sfax

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

TERRAINS A BATIR

situés au port de SFAIX

Le public est informé que le lundi onze septembre mil neuf cent cinq, à neuf heures du matin, il sera procédé dans le magasin n° 2 de la Compagnie des Ports, sur la terre-plein ouest du bassin de Sfax, à la vente aux enchères publiques des parcelles numéros 120, 121, 137, 138, 170, 214, et 250 du plan de lotissement du Port de Sfax.

La contenance moyenne des parcelles est de quatre cent cinquante mètres carrés environ et leur mise à prix varie de douze à dix huit francs le mètre carré. Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Cie des Ports à Tunis, à Sousse, à Sfax et au siège social, 61, rue de l'Arcade à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Compagnie, sur la terre-plein ouest à Sfax.

INSTITUT DENTAIRE

Pierre Lescot, Dentiste

place de la Résidence, Entrée : 1, rue de Rome

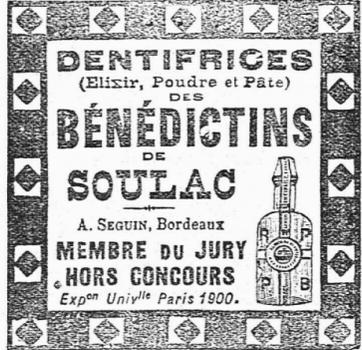
VIN, EAUX-DE-VIE

Du Domaine de POTINVILLE

F. Bernet

23, Rue d'Italie.

Liqueurs de marques. - Eaux Minérales. - Livraison à domicile.



25, Boulevard Bab-Benat

HYGIENE DE LA BOUCHE

Les qualités désinfectantes, microbicidantes qui ont valu au Coaltar Sapodéiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps lotions lavage des nourrissons, soins de sa bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc. Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs chez toutes les pharmacies.

HYGIENE DE LA TOILETTE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar Sapodéiné Le Beuf pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et affermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Sé défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

2.000 000 de francs à placer

sur Premières hypothèques et immeubles de rapport à Tunis immatriculés. Par fraction minima de 50.000 fr. au taux 6 %

150.000 fr. à placer par fractions de 5.000 fr. et au dessus aux taux de 6 et 6 1/2 pour cent

S'adresser à M. A. Disegni, régisseur d'immeubles, (Passage de Tunis) en ses nouveaux bureaux situés dans la ruelle du passage donnant accès à la rue es Sadikia.

Discretion absolue. - Toutes les affaires sérieuses sont acceptées immédiatement. TÉLÉPHONE 205

Restaurant du Japon

G. FIORINI & C. FALORNI

propriétaires

5, rue de la Kasba près la Place de la Bourse

1er étage

TUNIS

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

Vraie Cuisine Italienne

SPÉCIALITÉ DE RAVIOLIS & CASSATE

Vins Fins de la Maison Rouff de Naples

Vins du Piémont - Vin du Chianti

300111 111111 111111

A LA RENOMMÉE DU SAHEL

3, rue d'Italie TUNIS

FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge surfine 1,30 le litre
" fine 1.00
" ordinaire 0.75

de la Maison A. Daninos de Sousse

Colis postaux

Dattes, Oranges, Mandarines

Tous les mercredis CASSATE de la Maison Guili de Palerme

Absinthe Oxygénée Supérieure PREMIER HON

Spécialité de lait desséché

AGENCE FRANCO-TUNISIENNE

EXPÉDITION ET TRANSPORTS POUR TOUTS PAYS

ADOLPHE BELLAÏCH

119 Rue Es-Sadikia, 21, succursale : Quai-Port - Tunis

Agence en douane - Transit - Camionnage - Déménagement

SERVICE SPÉCIAL DE TRANSPORT DE BAGAGES

à domicile en gare, dans les hôtels

Enregistrement direct des bagages pour toute destination

Colis ordinaires enregistrés : 0,50

Petits colis non enregistrés : 0,25

MAISON DE CONFIANCE

Soit en payant par la cassette grise. Correspondant à Marseille ; Agence Brard, 32 rue de M. Zenod.

Terrains à Vendre à l'Ariana

sur la route, à côté du jardin Couyotopoulo, et de la propriété Raffo.

Très bon marché

S'adresser à M. Mossé, Avocat.

Grande Rotonde des Roses

(Ancienne Deida)

LA GOULETTE

Complètement

remise à neuf

Cabines et chambres au mois et à la saison.

Restaurant et Cuisine de 1^{er} ordre
SPECTACLES et CONCERTS

J. & A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia

TUNIS

PIANOS BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Location de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machines à écrire "DACTYLE"

300 fr. avec facilités de paiements

Machines parlantes et disques



M. AVICE

52, Boulevard Bab-Benat

S. GERMAIN-LES-BAINS

GRAND

Café-Restaurant

Auguste ALLEGRE

Chef cuisinier-restaurateur

Repas de famille sur commande. - Casserole. - Matériel à la disposition des personnes apportant leurs provisions.

PLAGE SPLENDIDE

Cabines de bains. - Arrêt de tous les trains à la Gare de Saint-Germain.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

(Procédés et Brevets Nobel)

DYNAMITE DE TOUTES QUALITÉS

DÉTONNATEURS, MÈCHES DE SURETÉ. PRIX TRÈS MODÉRÉS

Depositaires pour la Tunisie, Pellet et Azerm

Place de la Résidence - TUNIS

A LA VIEILLE CAVE TUNISIENNE

TUNIS -- Avenue de la Marine 41

Ancienne Maison Viguier

E. BONNET neveu, Successeur

Spécialité de Vins de Table, recommandés à la clientèle bourgeoise

VINS FINS

GRANDE RENOMMÉE DES VINS DE FRANCE

Algérie, Espagne et Tunisie

Expéditions dans l'Intérieur - Célérité dans les Commandes - On porte à domicile

Vente directe de la Propriété

Le gérant J. Cohen

Briques pleines de 0,05, Briques pleines de 0,07

Tuiles Arabes

Briques à 6 trous et à 3 trous

DALLE POUR CARRELAGE

BRIQUETERIE MARCHANT

HAMMAN-LIF (Tunisie) Pour tous renseignements, s'adresser à M. OLMY

strictes desquelles il ne pourrait ni ne saurait se départir, il les trouve mal venus de venir plaider une question pécuniaire, partant mobilière, alors qu'ils n'eussent dû se préoccuper que de l'intérêt juridique du terrain.

M^e Garrigues fait spirituellement observer, que cette affaire, touffue comme un feuilleton, a été pour lui comme une sorte de vocabulaire, lui facilitant la compréhension d'un grand nombre de mots de la langue arabe. Grâce à cette affaire, il suis en train d'apprendre autre chose que les histoires d'Ali-Baba et d'Aladin, qui ont bercé ses premiers ans.

Il rend hommage à la manière dont M. Dumas a présenté l'histoire de Kalaa-Djerda : il le préfère au réquisitoire en règle qu'a écrit M. Martineau au retour de son enquête.

Se basant sur l'arrêt de Cassation du 23 Juillet 1901, par lequel M. Targe obtint la révocation d'un mokaddem irrégulièrement nommé, M^e Garrigues conteste aux requérants le droit de demander l'immatriculation, avec l'assentiment d'un mokaddem, dont ne veulent pas les dévolutaires, et qui travaille contre leurs intérêts. Il a encore moins de pouvoirs que celui qu'en 1901, Targe fit révoquer.

M^e Garrigues. -- Maintenant, Messieurs, examinons un peu la besogne de M. Bellot, Bellot le Christ, Bellot le sans tache, Bellot l'honorable, Bellot le Mansuet, qui ne veut que le bien des Arabes... ou leurs biens, les biens de Dieu, dont ces bigots ont plein la bouche.

« Et alors, après avoir tenté de s'approprier ces biens, M. Bellot, tout comme un vulgaire Lakhdar, ce Lakhdar qui témoignait tout à l'heure à votre barre les menottes aux poignets, vend son butin plusieurs fois à diverses personnes, depuis M. Legru jusqu'à M. Luigi Donegani. »

Et M^e Garrigues, s'adressant à M. Bodoy, lui rappelle qu'il s'était tout à l'heure moqué de l'affirmation auditive de M. Lacroix, et lui fait remarquer que les tares physiques ne comptent pas : les tares morales seules doivent compter.

La surdité n'est pas comparable à certaines infirmités intellectuelles dont sont affligés des spéculateurs connus.

M^e Garrigues. -- Vous prétendez que M. Lacroix fait tout pour empêcher la civilisation de s'implanter à Kalaa. Mais les Arabes n'en veulent pas de votre civilisation de cafés maures et de cantines où se débitent les alcools abrutissants.

« Dites plutôt que M. Lacroix fait tout pour être un empêcheur de danser en rond. »

Ensuite, il rappelle au Tribunal, que

chaque fois qu'il se permet de séjourner à Kalaa, dans les baraques qu'il y fait construire contre toute légalité. M. Bellot contrevient à un jugement de dernier ressort qui a prononcé son expulsion de Kalaa-Djerda jusqu'à production de la preuve de la concession.

M^e Garrigues. -- M. le Président nous a dit tout à l'heure, qu'après divers jugements, Bellot et Targe avaient fini par se réconcilier.

« A la suite de quoi ? »

« A la suite, messieurs, d'une virulente polémique de presse, une polémique du genre de celle que M^e Bodoy qualifiait tout à l'heure d'odieuse.

« Oui, messieurs, c'est à la suite d'un bombardement d'articles assez violents, dans la *Dépêche* pour Targe, dans le *Promeneur* pour Bellot, que l'accord se fit, un accord préparatoire de la sentence arbitrale ultérieure, la fameuse sentence arbitrale qui attribue cinq huitièmes au groupe Bellot et trois huitièmes au groupe Targe. »

Mais, fait remarquer l'avocat des Ouled-Cheikhs, Bellot, qui savait pertinemment avoir induit en erreur les juges arbitraux, laisse périmer les délais, car il n'ignore pas que les clauses de la sentence sont inapplicables,

Il en avait simplement besoin pour donner un semblant de légalité à sa concession.

Aussi, il ne fait ni une ni deux : il entame une procédure d'échange, qui est bien le fait le plus monstrueux de cette affaire.

Une propriété est évaluée par des experts aveugles ou bien intéressés, une centaine de mille francs. Cette propriété est échangée contre une autre ; et la personne qui procède à cet échange trouve immédiatement acquéreur à un million et demi, à la propriété faisant l'objet de la transaction d'échange.

M^e Garrigues. -- Et savez-vous, messieurs, qui mène à bien cette honnête petite opération ? C'est l'intègre M. Bellot, celui qui a en horreur les maîtres-chanteurs ; c'est le vertueux vice-président de la Chambre de Commerce. -- c'est le député... honoraire, à la Conférence Consultative.

« C'est là, vraiment, le troc de l'œuf contre un bœuf, ou je ne m'y connais certainement pas.

« Flairant une opération trop ingénieuse, le Cadi de Tunis se refusa net à la sanctionner, M. Bellot s'adresse à un sous-verge, le Cadi du Kef... et, le 19 novembre 1903, le Cadi des Cadis, le

Bey de Tunis, confirme l'échange !

« On ne peut s'empêcher de rester ébahi, en voyant les Bellot, les Peloni, etc., qui, auparavant, n'avaient pas osé jongler avec les millions des autres, et faisant les dédaigneux : « Qu'êtes-vous donc, Lacroix, un maître chanteur ! Moi, Bellot, c'est une autre paire de manches : je travaille pour les beaux yeux des femmes arabes ! »

« Allons, messieurs les phosphates, jetez bas votre masque de fausse pudibonderie, vous qui aviez su faire cas de ces campagnes de presse qu'aujourd'hui vous vouez au mépris. Panama, La Tour Tiffel, le Krach Humbert se sont montés avec la presse ; la presse dévoilera et fera rater votre battage dans Kalaa-Djerda ! »

« Et malgré cela, tranquillisez-vous, ce n'est pas pour la *Petite Tunisie* que je plaide aujourd'hui ; mon code à moi, ce n'est pas la lecture d'un tas d'articles collectionnés avec la ferveur d'une portière borgne ; mon code à moi, ce sont le zey et la loi foncière, que je vous conseille de piocher un peu moins superficiellement M^e Bodoy ! »

« Que m'importent donc les Lacroix et les Stebon, si, par eux, je puis faire rendre justice à des spoliés ? »

« Parlé-je avec sincérité et conviction, oui ou non ? »

La colonisation, telle que l'entend Bellot, constate M^e Garrigues, est un crime. Je ne pense pas que tous les Français éolonisent de pareille manière ! (*Dénégation du Président.*) C'est la règle de l'« ôte-toi que je m'y mette », qui semble être la règle de conduite de M. Bellot.

M^e Garrigues passe ensuite à l'examen des titres de M. Lacroix, dont il démontre la validité. Il rappelle M^e Bodoy qui avait prétendu n'a, en tout et pour tout, qu'une créance de 27 francs sur les Ouled-cheikh. Il déclare avec humour que telle minime créance suffirait à arrêter le vol de plusieurs millions.

Touhami ben Saïd, seul, fut-il seul mandant de M. Lacroix, et seul opposant à l'immatriculation, suffirait à empêcher celle-ci, en déclarant avoir été surement trompé par M. Bellot.

Puis il pose ce dilemme très embarrassant : il y a eu échange, n'est-ce pas ? Cet échange, prétendant nos adversaires, est l'authenticité même. Si l'échange est réel, Kalaa-Djerda appartient à Bellot, et l'objet du habous se trouve transféré ailleurs. Donc, si Kalaa-Djerda lui appartient,

pourquoi Bellot en requiert-il l'immatriculation au nom de la fondation Habous ?

Mystère inextricable !

Ensuite M. Garrigues entame une digression fort bien charpentée sur la législation habous, et son application au cas actuel. Il dénie à la jema des Habous le droit de contribuer à cet échange si dolosif pour la partie échangeante.

Il demande, au cas où le tribunal ne rejetait pas purement et simplement l'immatriculation, que celle-ci soit faite au nom des dévolutaires individuellement.

A cet effet, il cite l'existence dans les archives du Cadi de Tunis, d'un acte très complet relatif à la filiation des Oulad Cheiks, pour l'obtention d'une copie duquel, M. Lacroix a vainement versé un peu partout des provisions sans pouvoir l'obtenir... ; tel un de ces aspirants employés, qui versent chaque fois quarante sous au bureau de placement, sans obtenir le poste qu'ils demandent.

(à suivre.)

J. C. G.

CHRONIQUES

SOUSSE

Accès aux paquebots. -- Il a été question à un moment donné de livrer au profit des œuvres de bienfaisance, des tickets vendus au prix de dix centimes et qui permettraient l'accès à bord des navires en partance pour les personnes accompagnant les passagers.

Pourquoi cette idée n'a-t-elle pas été reprise par l'administration compétente : elle est d'autant plus heureuse, qu'en permettant de faire une charité indirecte, on n'a plus l'ennui de se voir refuser l'accès des quais du port, au départ d'un parent ou d'un ami, à moins d'exhiber un coupe-file que la Sûreté ne délivre pas avec prodigalité.

Planquatic

Nous apprécions avec plaisir les articles de la toute gracieuse Mlle Rosette Guedj, la charmante fille de l'honorable pharmacien de notre ville et belle sœur de notre sympathique M. Binhas, le distingué principal clerc de M^e Galliat, avec M. Hourri, négociant à Meh dia.

Nous présentons aux jeunes fiancés nos plus vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Dans la Presse

Des circonstances indépendantes de notre volonté ne nous ont pas permis d'enregistrer jusqu'ici la nomination de M. Boiaici comme correspondant à Sousse de la *Tunisie Française*. C'est là une excellente recrue que vient de faire

organe réactionnaire de la rue d'Austriche.

M. Boiaici qui écrit admirablement bien le français appartient à une famille de notre ville. C'est un jeune homme très distingué et d'une parfaite courtoisie.

Il se peut que nous soyons amené un jour ou l'autre à combattre ses idées, mais nous sommes certains de trouver toujours en lui un adversaire courtois et loyal.

De passage

Dimanche dernier se trouvait de passage à Sousse se rendant en congé en France, M. Edmond David, interprète judiciaire à Gabès.

M. David est un excellent républicain et un ardent partisan des idées laïques et tout le monde a encore présent à la mémoire le magnifique discours qu'il a prononcé cet hiver à la Ligue de l'Enseignement de Gabès, dont il est le président.

Nous lui souhaitons un heureux voyage et d'agréables vacances.

Une besogne d'Hercule

Nous félicitons sincèrement le citoyen Citanova, le dévoué correspondant à Sousse du *Courrier Tunisien*, pour sa remarquable collaboration à cette feuille.

Les chroniques qu'il adresse presque quotidiennement à notre vaillant confrère sont animées d'un véritable souffle socialiste et démocratique.

Alertes, fines et spirituelles, elles sont généralement frappées au cours du bon sens et de la raison et, ce qui ne gâte rien, elles sont correctement rédigées. Cela ne nous étonne guère d'ailleurs de la part de ce citoyen Citanova, qui est un bon penseur convaincu et un esprit affûté de position sociale.

Dans une de ses dernières correspondances dont les sousiens commencent à devenir friands, le citoyen Citanova déclare ingénument qu'à force de les combattre il finira par supprimer tous les abus qui se commettent à Sousse.

Tout en félicitant le citoyen Citanova pour sa généreuse et juvénile ardeur nous estimons qu'il paraît oublier sous quel admirable régime moyenâgeux, nous avons le bonheur de vivre et que partout, du haut en bas de l'échelle sociale, tout n'est qu'abus, injustice et arbitraire.

Nous ne voudrions pas outrager personne dans nos sousiens, mais nous sommes certains que le citoyen Citanova comprendra la nécessité d'être plus précis, au lieu de dire, comme il nous paraît, au-dessus des autres humains.

Pour avoir voulu faire disparaître la hideuse « cage à poulets » qui sépare si disgracieusement notre coquet Cours de la Marine, notre aimable confrère B zet, le sympathique correspondant de la *Dépêche Tunisienne*, soutient vainement depuis un temps immémorial une lutte homérique qui n'est pas près d'être terminée et dans laquelle très probablement il finira par laisser sa raison, et ce sans aucun résultat.

Ad uno....

Le Saint Office à Sousse

Lundi dernier notre illustre Tribunal Régional qui commence à devenir célèbre par ses gaffes continuelles et par les décisions biscornues dont il paraît s'être fait une spécialité, à en juger un cas pour le moins curieux.

Ils'agissait d'un pauvre diable du nom

LE ROYAUME DES FONCTIONNAIRES

LA VÉRITÉ

Sur le Protectorat Tuinsien

... La Tunisie est un pays bizarre faisant théoriquement partie de notre domaine colonial, mais formant par le fait, un royaume distinct et bien délimité, où les pures fantaisies peuvent se donner libre cours, sous le couvert tout puissant de la légalité.

(Suite)

II. -- Considérations générales.

Et ce n'est pas seulement dans les assemblées municipales que la dignité du peuple protecteur est avilie, livrée au mépris du protégé trop habile pour ne pas exploiter notre faiblesse, notre incommensurable sottise... le comble de l'humiliation attend nos nationaux dans les jugements d'un tribunal arabe, où le fanatisme du Cadi- grand chef religieux

président- peut satisfaire à l'aise sa haute traditionnelle du « Roumi » dans des sentences que le seul amour de la justice ne saurait dicter à la conscience d'un personnage ! Rien, rien ne motive comme rien n'excuse cette monstruosité administrative dans un pays conquis et soumis à la France ; lorsque des contestations s'élèvent entre Français et indigènes, n'est-il pas naturel et tout indiqué que ce soit des tribunaux français qui interviennent ? Mais, sans doute, l'influence du haut fonctionnaire produit plus facilement son effet sur le juge arabe que sur l'autre... ; il est des circonstances où une sentence de Cadi peut rendre service, et rien n'est à négliger quand il s'agit de perpétuer son omnipotence ! Mais est-il une autre nation assez peu soucieuse de son prestige pour laisser juger ses citoyens par les indigènes de ses colonies ?

Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons passer sous silence le droit abusif que s'arrogent les fonctionnaires tunisiens de se servir de policiers indigènes qui, sous prétexte de maintenir l'ordre sur la voie publique, molestent indifféremment et aussi brutalement, à l'occasion, les Français

que leurs congénères !... Croit-on inciter l'Arabe au respect de nos nationaux, lui inspirer le sentiment de notre force on lui donnant journellement le spectacle d'arrestations ou de housculades vers les postes de police, de roumis, quels qu'ils soient et quoi qu'ils vaillent d'ailleurs, par de grossiers agents indigènes, n'entendant souvent pas un mot de français et presque toujours gonflés d'alcool ?..

Ces mêmes fonctionnaires ont inventé un tribunal spécial, disposant, à l'aide de lois et règlements élastiques et façonnés au fur et à mesure des besoins courants, du bien public et de celui des particuliers ; c'est le fameux *tribunal mixte*, cette merveille d'ingéniosité juridique tant prônée, tant admirée, en France, d'enthousiastes qui n'en connaissent pas le fonctionnement et, surtout, qui n'ont jamais eu affaire à lui. En réalité, ce tribunal est plus qu'inutile, il est nuisible en ce qu'il ne peut motiver son existence que par les complications, les empêchements qu'il apporte à l'application de la loi foncière la plus simple du monde : l'Act Torrens, d'origine anglaise, et dont le grand, incontestable mérite est d'assurer la

cession, la transmission de la propriété foncière dans des conditions de rapidité et de sécurité incomparables. L'un des grands mérites, la plus heureuse qualité de l'Act Torrens étant son irrévocabilité, que vient faire là ce singulier tribunal, sinon, par ses règlements à lui, apporter des perturbations regrettables ? L'Act Torrens n'est passé, n'a d'effet que lorsque les parties sont d'accord ; il ne peut être conclu avant cet accord, et les contestations qui peuvent le procéder sont du domaine des tribunaux ordinaires... Que vient donc faire là le fameux tribunal spécial ? Nous le demandons à nos fonctionnaires régnaux qui, seuls, doivent le savoir.

A la suite de certaines affaires, bizarrement interprétées par le dit *tribunal mixte*, la presse locale s'émut, mena une campagne serrée et conclut à la suppression de ce rouage aussi coûteux qu'inutile. Nous signalons l'incident comme référence à ceux de nos lecteurs désireux d'étudier ou d'approfondir cette intéressante question d'un tribunal inventé par des fonctionnaires et qui ne peut absolument servir qu'à compliquer, à embrouiller indéfiniment les affaires les plus sim-

ples ! (1)

A l'exemple de leurs prédécesseurs les Beys, les fonctionnaires-régnaux de Tunisie sont partisans du système des monopoles, des concessions, des privilèges ; ils y trouvent des avantages incontestables, ainsi que les amis qu'ils veulent favoriser, mais le trésor n'y trouve pas toujours son compte, et les malheureux colons souvent en pâtissent... Oh ! les colons... C'est ainsi que les monopoles des pêcheries enrichissent largement quelques particuliers, au détriment de la masse que ces monopoles affament... C'est ainsi que certaines concessions de minerais, accordées à des amis sachant se faire bien venir, l'ont été dans des conditions telles, que le trésor public se trouve frustré de plus de cinquante millions, etc. Nous reviendrons sur ce sujet, qui mérite une attention particulière.

Léon MONCELON.

(1) Nous n'approuvons pas complètement les réflexions de M. Moncelon, en ce qui concerne le Tribunal Mixte, dont la nécessité est évidente en Tunisie, pays neuf, où le nombre des litiges fonciers nécessite une cour foncière.

Nous en reparlerons.

(N. D. C. R.)

(A suivre.)